

222C0884  
FR0010278762-OP001-AS01-RO07

21 avril 2022

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**ENVEA SA**

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier du 20 avril 2022, ODDO BHF SCA, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Envea Global a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de la société Envea Global de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat simplifiée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions ENVEA non apportées à ladite offre publique, au prix de 175 €par action ENVEA.

Il est rappelé qu'à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la société Envea Global détenait effectivement et par assimilation<sup>1</sup>, 1 653 673 actions ENVEA représentant autant de droits de vote (cf. notamment D&I 222C0598 du 14 mars 2022), soit 98,05% du capital et au moins 97,67% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 32 566 actions ENVEA<sup>3</sup>, représentant au plus 39 066 droits de vote, non présentées à l'offre publique d'achat simplifiée par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 1,93% du capital et au plus 2,31% des droits de vote de la société<sup>2</sup> ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 222C0374 du 15 février 2022) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 175 €par action ENVEA.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **25 avril 2022** au prix de **175 €**par action net de tout frais et portera sur 32 566 actions ENVEA, représentant 1,93% du capital et au plus 2,31% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions ENVEA d'Euronext Paris.

2. La suspension de la cotation des actions de la société ENVEA est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

<sup>1</sup> Compte-tenu des 22 500 actions ENVEA sous promesses assimilées à celles détenues par Envea Global au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 686 539 actions représentant au plus 1 693 039 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Ce chiffre comprend les 4 520 actions ENVEA détenues par des salariés de la société ENVEA dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et exclut les 300 actions ENVEA en cours de transfert à l'Initiateur conformément à ce qui est décrit à la section 1.4.2(i) de la note d'information visée par l'AMF le 15 février 2022 sous le numéro 22-034.